

des Monts du Pilat

◇ **Compte-rendu du conseil communautaire du 29 janvier 2019** ◇

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 27 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,

Michèle MONCHOVET, Bernard SOUTRENON, Rachel DRI, Didier RAMEAU, Vincent THOMAS, Guillaume SABOT, Elisabeth FOREST, Monique CHARDON, Robert TARDY, Anne DROIN, Henri MEJEAN, Roger DEFOURS, Jean-François LOUISON, Mohamed ARJDAL, Vincent DUCREUX, Geneviève MANDON, Yvette ROCHETTE, Philippe MASSARDIER, Jean-Louis BARIOT, Marie-Anne MATHEVET, André VERMEERSCH, Robert TEYSSIER, Robert CORVAISIER, Laurent PEREZ, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 5 :

- Gautier HEYRAUD à Régis FANGET,
- Régis BONNEFOY à Elisabeth FOREST,
- Christian SEUX à Philippe MASSARDIER,
- Jean-François DESFONDS à Robert TEYSSIER,
- Dominique PEYRACHON à Laurent PEREZ.

Le nombre de conseillers titulaires absents, était de 4 :

Jean-Paul VALLOT (excusé), Annette SERVY (excusée), Estelle BERGER, Céline ELIE.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

Jean-Louis BARIOT.

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 18 décembre 2018 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Décisions du Bureau prises par délégation du Conseil Communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Bureau, prises depuis le 11 décembre 2018, dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2018_60	11/12/2018	Via Fluvia : acquisition de parcelles appartenant : <ul style="list-style-type: none">- à la Commune de Burdignes, pour un montant de 42.837 € net vendeur,- à la Commune de Bourg-Argental, pour un montant de 17.870 € net vendeur,- à Monsieur DECROIX Pierre, pour un montant de 20.000 € net vendeur.
B_2018_61	11/12/2018	Avenant au marché de travaux du bassin d'orage de la ZI du Péroux, avec l'entreprise MAZET TP pour un total de 2.518, 50 € HT supplémentaires
B_2018_62	11/12/2018	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.500 € à l'association « Sang pour Sang Sport » pour la 10 ^{ème} édition de La Nuit Blanche du Pilat
B_2018_63	11/12/2018	Avenant n°2 à la convention relative à la plateforme de la rénovation énergétique Renov'actions42 entre St Etienne Métropole et la CCMP
B_2018_64	11/12/2018	Convention « enquête ménages-déplacements 2019-2021 » entre Saint-Etienne Métropole et la CCMP pour un montant de 14 085 € à charge de la CCMP
B_2018_65	18/12/2018	Attribution du marché d'entretien des locaux à l'entreprise BOYER ROUX, pour un montant de 25.447,86 € HT
B_2019_1	22/01/2019	Conventions de mise à disposition de raquettes EVVO avec Cap Oxygène, le foyer de ski de Burdignes et le foyer de ski de St-Régis-du-Coin
B_2019_2	22/01/2019	Attribution de 3 subventions aux Assistantes Maternelles : <ul style="list-style-type: none">• 300 € à Mme COUILLET Gaétane,• 200 € à Mme CHAMBERT Delphine,• 300 € à Mme TARDY Estelle.
B_2019_3	22/01/2019	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le RAMPE

B_2019_4	22/01/2019	Attribution de 3 subventions dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé : <ul style="list-style-type: none"> • soit 9.265,38 € aux propriétaires occupants
B_2019_5	22/01/2019	Attribution d'une subvention de 135 € à M. et Mme PAILLASSON Madgina et Jean-François dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le classement en 2 étoiles de leur hébergement touristique à St-Genest-Malifaux
B_2019_6	22/01/2019	Convention financière de reprise du Compte Épargne Temps avec la Commune de Chonas l'Amballan

La lecture de ces différentes décisions n'appelant aucun commentaire des membres de l'assemblée, Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte des décisions intervenues dans les matières déléguées.

RESSOURCES HUMAINES

2. Modification du tableau des effectifs

2.1. Modification de la quotité d'horaire d'un Adjoint Technique titulaire à temps non complet (17,5h) au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant de Bourg-Argental

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'afin de permettre à la collectivité l'exercice de ses missions dans de bonnes conditions, notamment dans les domaines de la petite enfance, il est proposé de modifier la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant à compter du 1^{er} février 2019 : passage de 50 % (17,5h) à 80% (28h).

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, qui sera saisi pour avis concernant cette modification,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *approuve la modification de la quotité horaire d'un poste d'adjoint technique de 50% à 80%, à compter du 1^{er} février 2019,*
- *modifie le tableau des effectifs en ce sens,*
- *autorise Monsieur le Président à saisir le comité technique intercommunal pour avis et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

2.2. Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'afin de permettre l'organisation du service dans les domaines de la Comptabilité et des Ressources Humaines, il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial (catégorie C), à temps complet.

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, qui sera saisi pour avis concernant cette création,

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *approuve la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial (catégorie C), à temps complet,*
- *modifie le tableau des effectifs en ce sens,*
- *autorise Monsieur le Président à saisir le comité technique intercommunal pour avis et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

ESPACE NORDIQUE

3. Foncier du site de Dévalkart à Graix : location et acquisitions de parcelles

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'un sentier ludique sur le site du Dévalkart à Graix, et dans l'objectif de sécuriser le foncier de ce projet ainsi que celui du Dévalkart, il est proposé de procéder à :

- l'acquisition des parcelles OB 130 (surface 10.693 m²) et OB 131 (4.985 m²) appartenant à M. et Mme Annie CAVICHIOLI (née CHARREL), pour un montant total de 5.506,90 € net vendeur,
- l'acquisition de la parcelle OB 913 (19.375 m²) appartenant à M. MOREL Philippe, pour un montant total de 11.625 € net vendeur,
- la conclusion d'un bail civil de terre avec M. et Mme MAILLON Nathalie pour les parcelles leur appartenant : parcelle complète B141 (975 m²) et une partie de la B148 (13.717 m² sur 83.680 m²), pour une durée de 18 ans et pour un montant global de 218,91 €/an.

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- *approuve ces différentes propositions,*
- *autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.*

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Election des délégués au sein du Syndicat des Trois Rivières

L'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que « Pour l'élection des délégués des EPCI dotés d'une fiscalité propre au Comité du Syndicat Mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Monsieur le Président explique à l'assemblée que le Syndicat des Trois Rivières a vu ses statuts modifiés, à la suite de l'approbation de l'ensemble des EPCI et par arrêté inter-préfectoral.

Le Conseil Communautaire a nommé les nouveaux délégués au Syndicat lors du Conseil du 18/12/18.

Suite à une erreur administrative, il est nécessaire de procéder à nouveau à l'élection. En effet, les nouveaux statuts du Syndicat prévoient 2 délégués suppléants et non 5.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

5 titulaires :

- M. Jean-François BERNE – Bourg-Argental,
- M. Jean-Louis BARIOT – Saint-Julien-Molin-Molette,
- M. Jean-Paul VALLOT – Colombier,
- M. Bernard DURIEUX – La Versanne,
- Mme Caroline VUALLIAT – Saint-Sauveur-en-Rue.

2 suppléants :

- M. Guillaume SABOT – Graix,
- M. Michel ENGELMANN – Saint-Julien-Molin-Molette.

Il est fait appel aux candidatures.

Aucun autre candidat ne se présente.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Monsieur le Président propose à l'assemblée de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les représentations aux différentes instances.

Cette délibération, pour permettre ce choix de scrutin devra être prise à l'unanimité.

Le Président met au vote cette proposition :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le conseil communautaire approuve le principe de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Monsieur le Président met ensuite au vote la désignation des délégués :

Pour occuper les postes de délégués titulaires :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

MM. Jean-François BERNE, Jean-Louis BARIOT, JeanPaul VALLOT, Bernard DURIEUX et Mme Caroline VUALLIAT, sont élus à l'unanimité.

Pour occuper les postes de délégués suppléants :

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

MM. Guillaume SABOT et Michel ENGELMANN sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00.